



Lycées  
Curie & Janot  
Sens

éducation  
nationale



Direction

Affaire suivie par :  
Agnès Lebrun  
Proviseur adjoint

Téléphone  
03.86.95.72.00

Fax  
03.86.95.12.77  
Mél.

0891200w@ac-dijon.fr

1, place Lech Walesa  
B.P. 803  
89094 SENS CEDEX

Sens, mardi 18 septembre 2018

Le Proviseur des lycées publics de Sens

Aux

Personnels  
Représentants des parents d'élèves  
Elèves

**Objet** : Elections Année scolaire 2018/2019

Les élections se dérouleront durant la semaine de la démocratie scolaire, du 8 au 12 octobre 2018.

## Elections Elèves

Coordonnatrice : Mme Bonnet

### Délégués de Classe :

Les élections se dérouleront sous la direction des professeurs principaux et des CPE responsables de l'internat, du lundi 8 au vendredi 12 octobre 2018.

**Tous les élèves sont électeurs et éligibles (la liste classe constitue la liste électorale par division et la liste des internes pour l'internat).**

Les délégués et leurs suppléants sont élus au scrutin uninominal à deux tours. Si deux candidats obtiennent le même nombre de voix au second tour, le plus jeune candidat est déclaré élu.

Les documents (PV et supports pédagogiques) seront déposés par Mme Bonnet sur Pronote à partir du 28 septembre 2018.

Le procès-verbal dûment complété par le professeur principal et signé par l'enseignant et les élèves élus sera remis à Mme Bonnet le jour même de l'élection.

### Représentants Conseil d'administration / Conseil des délégués pour la vie lycéenne

- **CA**

Les représentants des élèves au CA des lycées sont élus parmi les membres (titulaires ou suppléants) du CVL, par l'ensemble des délégués de classe et des délégués pour la vie lycéenne.

Le CA des lycées comprend cinq représentants des élèves, dont un au moins représente les élèves des classes post-baccalauréat.

La liste électorale (délégués de classe) sera établie par Mme Bonnet à partir du 12 octobre. Elle sera diffusée sur Pronote, un exemplaire papier sera à disposition des élèves au pôle vie scolaire.

**Vote** : jeudi 18 octobre, 12h à 16h30, salle d'étude, bâtiment 12, RDC.

- **CVL**

**Tous les élèves de l'établissement peuvent se porter candidats.**

Chaque candidature comporte le nom d'un titulaire et celui de son suppléant. Si le titulaire est en terminale, 2e année de BTS, le suppléant doit être inscrit dans une année inférieure.

Les candidats se déclarent au chef d'établissement **au plus tard 10 jours avant les élections**, et déposent une profession de foi, dans laquelle ils présentent leurs motivations.

Le jour du vote : Chaque électeur retient sur son bulletin de vote **au maximum le nombre candidats titulaires correspondant au nombre de sièges à pourvoir**. Les candidats qui rassemblent le plus de voix sont élus. En cas d'égalité, le candidat le plus jeune l'emporte.

Vote : vendredi 12 octobre, 9h à 17h, salle d'étude, bâtiment 12, RDC.

## **Elections Représentants Parents d'élèves au conseil d'administration**

Coordonnatrice : Mme Choco, secrétaire de M. le proviseur

La liste électorale sera établie le 21 septembre, déposée sur Pronote, un exemplaire papier sera également disponible au secrétariat de M. le proviseur.

Les listes de candidats (2 minimum et 10 maximum par liste) sont à remettre à Mme Choco et Mme Lebrun pour jeudi 27 septembre, 17h, délai de rigueur, par le candidat en tête de chacune des listes.

**Vote** : Les parents pourront voter en ligne du 9 au 12 octobre 2018, 11h. Un identifiant et un mot de passe leur seront adressés par mail avant le 6 octobre. Un bureau de vote traditionnel sera ouvert vendredi 12 octobre au lycée, de 15h à 18h, salle exposition, bâtiment 17, RDC. Il sera tenu par les parents d'élèves (liste des parents concernés à déposer à Mme Choco le 27 septembre).

Le dépouillement et la proclamation des résultats auront lieu vendredi 12 octobre à 19h.

## **Elections Représentants des Personnels au conseil d'administration**

Coordonnatrice : Mme Choco, secrétaire de M. le proviseur

Les documents seront affichés en salle des professeurs, et sur le tableau ad-hoc, rdc du bâtiment 1 pour les agents, ils sont également disponibles auprès de Mme Choco.

Les listes de candidats (2 minimum et 14 maximum par liste) sont à remettre à Mme Choco pour lundi 1<sup>er</sup> octobre, 17h, délai de rigueur, par le candidat en tête de chacune des listes établies.

**Vote** : Les élections auront lieu jeudi 11 octobre, salle exposition, bâtiment 17, RDC, de 9h à 17h. Les personnels ont la possibilité de voter par correspondance (faire la demande à Mme Choco), ou bien par anticipation au lycée, bureau de Mme Choco, du 8 au 10 octobre (horaires d'ouverture du secrétariat de direction).

Le dépouillement et la proclamation des résultats auront lieu le soir même à partir de 17h.

Les professeurs et personnels voudront bien s'inscrire sur la liste « scrutateurs » pour assurer la tenue du bureau de vote (présence de 2 personnes obligatoirement par créneau horaire).

Le proviseur  
Pour le proviseur et par délégation,  
Le proviseur adjoint

Agnès Lebrun